

Lettre adressée le 14 janvier 2010 par Herbert Reul, président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen, à Jerzy Buzek, Président du Parlement européen

Traduction

Monsieur le Président,

Le jeudi 14 janvier 2010, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a procédé à l'audition publique, conformément à l'article 106 du règlement du Parlement européen, de M. Günther Oettinger, commissaire désigné qui, sous réserve du résultat positif de la procédure de nomination, sera chargé de l'énergie.

Avant l'audition, le Parlement a envoyé au commissaire désigné une liste de questions écrites. Les réponses écrites données par M. Oettinger ont été jugées satisfaisantes.

M. Oettinger a débuté l'audition en déclarant que les objectifs 20-20-20 (20 % d'augmentation de l'efficacité énergétique, 20 % d'énergie provenant de sources renouvelables et 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre) sont ambitieux et mobilisateurs, mais qu'ils sont les principes à la base de son action et la tâche commune que toutes les institutions concernées doivent accomplir. Il s'est engagé à s'appuyer sur les démarches et les initiatives de ses prédécesseurs. Il a souligné que le traité de Lisbonne prévoyait une compétence globale permettant d'élaborer une véritable politique européenne de l'énergie dans le respect du principe de subsidiarité. Face à la réalité de la dépendance vis-à-vis des importations et des carburants fossiles qui constituent toujours les principales sources d'énergie, le commissaire désigné a mis en avant sa détermination à œuvrer en faveur d'un changement radical en matière de politique énergétique passant par le développement d'une économie à faibles émissions de CO₂. Pour y parvenir, il a exposé les quatre actions qui seront prioritaires pendant son mandat:

- 1) évaluer et réviser le plan d'action en matière d'efficacité énergétique;
- 2) approfondir le lien entre les dimensions intérieure et extérieure de la politique énergétique;
- 3) développer les infrastructures énergétiques;
- 4) veiller à la bonne transposition du troisième ensemble de mesures relatives au marché intérieur en vue de la libéralisation des marchés de l'énergie.

Les membres de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ont ensuite posé une série de questions orales à M. Oettinger sur les quatre priorités qu'il a énoncées. En ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur, les membres ont soulevé en particulier la question de la bonne transposition du troisième ensemble de mesures relatives au marché intérieur, y compris le rôle de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie, l'absence d'interconnexions pour le gaz et l'électricité et le soutien aux infrastructures, un accès équitable aux réseaux et la nécessité d'éviter les "îlots énergétiques" comme mesures de lutte contre la pauvreté énergétique.

En ce qui concerne les relations extérieures dans le domaine de l'énergie et le renforcement de l'approvisionnement en énergie, les membres ont soulevé en particulier la question de

l'instauration de la solidarité énergétique, le rôle du stockage de l'énergie pour augmenter l'approvisionnement en énergie, les avancées de Nabucco et d'autres projets majeurs en matière d'infrastructure gazière en coopération avec des pays tiers, les relations en matière d'énergie avec la Russie et les mesures visant à éviter la dépendance vis-à-vis des importations, ainsi que les mesures permettant d'appliquer le principe de solidarité.

En ce qui concerne les efforts déployés pour atteindre les objectifs 20-20-20/30 de l'Union européenne, les membres ont posé des questions sur le bouquet énergétique permettant d'atteindre ces objectifs ambitieux, le rôle de l'Union européenne en matière d'énergie nucléaire, les moyens d'atteindre l'objectif d'efficacité énergétique de 20 % et la nécessité de rendre cet objectif contraignant juridiquement, le rôle des bioénergies et l'élaboration de critères de durabilité pour les bioénergies, l'aide à la recherche dans les technologies de l'énergie et la délimitation des compétences par rapport à d'autres membres de la Commission dans ce domaine, l'établissement de normes mondiales en matière d'émissions pour les centrales électriques et le rôle de l'énergie hydroélectrique.

Certains membres ont en outre fait part de leurs préoccupations vis-à-vis de l'indépendance de M. Oettinger par rapport aux intérêts du secteur énergétique et des intérêts du pays qu'il connaît le mieux. Celui-ci a rassuré une large majorité des membres de la commission au sujet de son indépendance. Certains membres, en particulier ceux des nouveaux États membres, ont exprimé leurs inquiétudes sur la future capacité de M. Oettinger à agir dans le respect plein et entier du principe de solidarité pour ce qui touche à la politique énergétique de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la relation complexe avec le monopole d'État en Russie. M. Oettinger a rassuré la commission quant à son engagement envers la solidarité.

Il a en particulier pris les engagements ci-après au regard du domaine thématique dont il sera chargé:

- présenter un nouveau plan d'action pour l'efficacité énergétique qui s'appuiera sur l'évaluation du plan d'action actuel au début de l'année 2011;
- envisager de rendre l'objectif d'efficacité énergétique de 20 % contraignant juridiquement, si une évaluation de la poursuite de cet objectif pour 2012 indique que l'Union européenne ne sera pas en mesure de l'atteindre;
- présenter un rapport sur l'incidence des biocarburants et l'exploitation des sols, l'agriculture et l'approvisionnement en denrées alimentaires;
- surveiller l'évolution des prix de l'énergie;
- envisager une fourniture obligatoire pour les besoins de base en matière d'énergie de façon à lutter contre la pauvreté énergétique, en donnant la préférence à une solution fondée sur le marché (c'est-à-dire œuvrer en faveur de la fourniture énergétique de base à toute personne en envisageant de mettre en place un code pour les compagnies d'énergie, afin d'éviter que la fourniture d'énergie soit interrompue);
- établir des règles de sécurité d'après les normes techniques les plus élevées possibles pour l'énergie nucléaire et la gestion des déchets;
- améliorer la compétitivité industrielle de l'Union européenne en ce qui concerne les technologies de l'énergie;
- développer et mieux coordonner le soutien financier pour les mesures en matière d'efficacité énergétique, notamment dans le secteur de la construction privée;
- développer la mobilité fondée sur l'électricité;
- œuvrer à mettre en place des conditions favorables pour des réseaux intelligents;
- s'attacher à définir une vision à long terme pour un approvisionnement en énergie à faibles émissions de CO₂;

- soutenir les infrastructures énergétiques, y compris les projets stratégiques tels que l'anneau méditerranéen de l'énergie et le réseau d'éoliennes de la mer du Nord ainsi que les projets de coopération en matière d'énergie thermique solaire avec l'Afrique et ceux en matière d'énergie marémotrice;
- associer la société civile aux délibérations politiques;
- surveiller et exécuter la mise en œuvre du troisième ensemble de mesures pour la libéralisation du marché de l'énergie;
- œuvrer à instaurer un partenariat multilatéral stratégique comprenant la coopération dans le domaine de l'énergie et de l'industrie avec la Russie;
- soutenir le développement du corridor sud;
- débattre avec le Parlement d'une liste de questions à aborder lors du prochain Conseil européen de printemps;
- s'efforcer d'obtenir davantage de ressources pour la recherche dans le domaine de l'énergie.

Le commissaire désigné a montré qu'il comprenait bien les sujets et les problèmes soulevés pendant les questions, ce qui a été apprécié. Sa conviction de la valeur ajoutée européenne de la politique énergétique et son engagement à défendre indépendamment les intérêts européens ont fait une excellente impression. Les membres ont apprécié sa longue expérience de député au Parlement ainsi que son expérience en tant que premier ministre d'une région importante. Sa volonté manifeste de collaborer étroitement avec le Parlement et tous ses partis politiques ainsi que d'exploiter pleinement le potentiel de la nouvelle base juridique pour la politique énergétique qu'offre le traité de Lisbonne a donné confiance aux membres de cette commission. Enfin, il a été perçu comme un candidat faisant preuve d'un engagement européen et doué de compétences tout à fait convaincantes en matière de communication.

Pour conclure, les membres ont estimé que le commissaire désigné avait donné une bonne impression quant à son aptitude à être membre de la Commission et quant au fait qu'il dispose des compétences professionnelles et personnelles nécessaires ainsi que de la détermination politique pour mener à bien les tâches spécifiques qui lui sont attribuées.

(Formule de politesse et signature)